

1. Les idées qui fixèrent le fonctionnement de la prison

Rapport de l'ingénieur en chef sur la nouvelle prison du Port, Jean-Nicolas Trouille

« Les détenus ne seront plus entassés pêle-mêle, sans distinction d'âge, d'état et de délits. Ils respireront un air pur et suffisant, jouiront à des heures données d'une promenade salubre, soit dans les préaux, soit dans la galerie et éprouveront les effets consolateurs de cette distinction que l'on doit faire entre le crime et la simple faute... »

Dans ce texte écrit à l'inauguration de la nouvelle prison maritime, se trouvent exposés les principes qui furent suivis dans la construction de l'édifice. La prison occupait le rez-de-chaussée actuel, le 1^{er} étage et les combles.

Des cellules limitées à un certain nombre d'individus, des séparations des quartiers selon l'âge et la situation pénale, ces quartiers étaient séparés par une grille.

La circulation de l'air par des impostes grillagés et une communication entre les cellules et le couloir central était le premier élément d'hygiène et de bien-être des prisonniers.

La lumière entraînait dans la prison par de grandes fenêtres, et trois cellules bénéficiaient d'une vue sur Brest. Celle sur l'arrière étant la seule bornée par le mur d'enceinte.

Les cachots du rez-de-chaussée bénéficiaient de la lumière, sauf deux appelés cachots noirs. Le premier étage rassemblait la maison de Justice et la maison d'arrêt. Un vestibule, doté de bancs en pierre le reliait à une cour de promenade fermée de hauts murs, et lieu de la toilette des prisonniers.

Au rez-de-chaussée, une grande cuisine et une pièce de même taille et à feu (cheminée) destinée aux guichetiers. Au premier, une salle de Conseil ou de Justice, de même dimension que la cuisine, complètent les salles de la prison.

Les murs parés de gros quartiers de granit, les chambrées voutées, de fortes grilles et des portes d'une solidité parfaite, permettent la sureté de la prison. La partie réservée aux gardiens (cuisine, salle du conseil, logements des gardiens) se trouve sur l'avant de la prison. C'est un élément structurant de cette dernière. Cinq hommes pouvaient garder 240 détenus.

Au XIXe siècle puis au XXe siècle, furent édifiés deux nouveaux étages et un toit à deux pans, au lieu de celui à quatre pans de l'origine.

Cependant, ces aménagements montrent l'évolution de l'incarcération, notamment le désir de se conformer à l'emprisonnement individuel, en séparant les cellules en deux parties dans le sens longitudinal.

2. Les éléments qui sont caractéristiques de la prison

Le rapport établi par **l'agence Perrot et Richard** sur l'ancienne prison maritime de Pontaniou met en valeur le travail de **Caroline Soppelsa** (octobre 2018), travail qui a été présenté en conférence à la **Société d'études de Brest et du Léon** et publié sous forme d'article dans les **Cahiers de l'Iroise** (numéro Hors-série n°7, septembre 2019).

Évolution du bâtiment

Grenier : pignons à redents, toiture à quatre pans abandonnée au profit d'une toiture à deux pans sur charpente métallique.
Troisième étage : 1858-1859. L'isolement individuel des prisonniers et le travail obligatoire, auquel chaque détenu est astreint, changent le fonctionnement de la prison. Reconstituit après l'incendie de 1935.
Deuxième étage : 1858-1859. Le grenier aménagé est remplacé par un étage (5,25 m de haut)
Premier étage : 1810-1811
Rez-de chaussée : 1810-1811

Il reste des éléments caractéristiques, que nous pouvons lister :

- Des traces de l'ancienne fonderie – piliers, les allées centrales reprises par le nouveau plan, les travées.
- Les salles voûtées au rez-de-chaussée et au premier étage ;
- Les grandes baies du rez-de chaussée ;
- Les fenêtres grillagées ; les impostes grillagés de la cour de promenade ;
- La cour de promenade ;
- Des portes cloutées ;
- Les souches des cheminées.
- Le vestibule d'accès à la cour de promenade ;

Un projet doit prendre en compte ces « invariants ».

Il doit également jouer sur les deux idées avancées par les concepteurs de la prison : la circulation de l'air et l'apport de lumière. Il doit respecter aux deux premiers niveaux la séparation en deux espaces, gardiens et détenus.

Il s'ajoute trois autres éléments :

Les murs d'enceinte : le mur d'enceinte de la rue de Pontaniou est à préserver. La vue principale se fait depuis les Capucins et depuis l'autre rive. L'accès voitures et fourgonnettes peut être ramené à l'arrière du bâtiment, rue Ozanne.

La porte d'accès individuel dans ce mur d'enceinte doit être rénovée ;

Le logement du surveillant-chef conservé peut servir d'accès piétons.

Les cours : elles peuvent être végétalisées, et tous les bâtiments annexes devraient être enlevés.

3. Contraintes et évolutions

Les contraintes sont fonctions de certains éléments architecturaux, représentatifs des politiques d'incarcération à différentes périodes. Elles ne peuvent cependant empêcher l'évolution du bâtiment vers des utilisations différentes, soit selon un thème dominant, soit vers des fonctions variées.

Les nouvelles contraintes sont la création de flux de circulation faciles et accessibles à tous. Elles peuvent imposer la création d'ascenseurs et de voies d'évacuation.

L'arrière du bâtiment peut servir à cet effet. Le mur d'enceinte enlevé peut faire place à une extension, sur les quatre niveaux des locaux.

PMR	Combles : aménageables, toiture remaniée (verrières, panneaux solaires)
Accès :	Troisième étage : aménageable
pignon	Second étage : aménageable
Sud et arrière	Premier étage : profiter des cellules, mises en valeur par leurs voûtes
	Rez-de-chaussée : Autour de la cuisine, maintenir quelques cellules pour montrer l'évolution : souligner ici la période de l'Occupation allemande, 1940-1944.

Une idée : intégrer des exemples des anciens locaux dans les nouvelles salles (exemple, conception des voûtes, pavage, voire graffitis à certains endroits).

La végétalisation des sols est possible sur les espaces réservés dans les années 1952-1990 au terrain de sport et au jardin.

Annexes :

1. Façades
2. Niveaux

Partie arrière : elle peut être remodelée pour la circulation entre les étages

Garder l'intégralité des cheminées

Garder le local surveillant-chef et le mur donnant sur la rue à sa hauteur actuelle

Garder le pignon en supprimant les créneaux (?)



Bâtiment : possibilités d'intervention

Espace panoramique		Aménageable	
idem	Cage d'escalier principale	Niveau entièrement aménageable (peut-être conserver le quartier des mineurs)	
idem		Niveau entièrement aménageable, fenêtres grillagées	
idem		Salle du conseil	Vestibule à conserver, salles voûtées, fenêtres grillagées
Locaux techniques		Cuisine	Un noyau historique à garder autour de la cuisine

Dans la cour : ériger un mémorial aux disparus de Pontaniou, fusillés le 7 août 1944.

Créer un espace d'interprétation de la prison (logement du surveillant-chef ?)

